

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 3 octobre 2024
N° de dossier : 331649.00003/22968

Marie-Pierre Boudreau
Ligne directe / Télécopieur +1 514 397 5120
mboudreau@fasken.com

PAR SDÉ

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
Régie de l'Énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : HQTD - Demande de fixation des tarifs et des conditions d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (années 2023, 2024 et 2025) et de distribution d'électricité (année 2025-2026)
Dossier : R-4270-2024, phase 3

Chère consœur,

Nous vous écrivons en suivi du paragraphe 106 de la décision D-2024-097 (la « **Décision** »), lequel demande aux intervenants du dossier mentionné en rubrique de soumettre un budget révisé en considération du cadre d'examen et des encadrements particuliers détaillés à la Décision.

Nous avons pris connaissance de la Décision et nous constatons que la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») n'a pas prévu d'encadrement particulier en ce qui a trait à l'intervention de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (« **ACER** ») au dossier.

Dans ces circonstances, nous souhaitons informer la Régie que l'ACER ne déposera pas de budget révisé.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Marie-Pierre Boudreau

MB/dd